

1. Les Courses

L'association « Boulieu Trail » organise le vendredi 3 octobre et samedi 4 Octobre 2025

avec plus de 90% du parcours qui se font sur des chemins :

Courses	Distances	Dénivelés	Catégories éligibles	Heure de départ	Lieu du départ
La Madone Nocturne	9km	D+ 320m	Cadets 16 ans -17 ans à masters 20ans et plus	Vendredi 3 octobre 20H	Départ centre de Boulieu
Chira'vissante	50km	D+2170m	Espoirs à masters 20ans et plus	Samedi 4 octobre 8h	Départ centre de Boulieu
La Cécilienne	30km	D+1150m	Espoirs à masters 20ans et plus	Samedi 4 octobre 10h	Départ centre de Boulieu
La Croix chirol	18 km	D+680m	Juniors 18-19ans à masters 20 ans et plus	Samedi 4 octobre 14h	Départ centre de Boulieu

La Madone	9km	D+ 320m	Cadets 16 ans -17 ans à masters 20ans et plus	Samedi 4 octobre 15h	Départ centre de Boulieu
Octobre Rose	5km		Cadets 16 ans -17 ans à masters 20ans et plus	Samedi 4 octobre 14h30	Départ centre de Boulieu

Retrait dossard :

Vendredi 3 octobre de 18h à 19h30 salle polyvalente de Boulieu les Annonay,

Samedi 4 octobre de 6h 30 jusqu'à 30 minutes avant votre course salle polyvalente de Boulieu les Annonay

Courses enfants :

10h45 : départ des enfants (400m - de 5 à 8 ans)

11h00 : départ des enfants (800m - de 9 à 11 ans)

Les courses enfants se font sans inscriptions ni classements et sous la responsabilité des parents.

Les tracés et profils sont disponibles sur : <https://www.boulieutrail.fr/>

2. Condition de participation

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur

- **d'une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
 - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
 - **ou d'un PPS valable 3 mois**
 - Cher(e)s Président(e)s de Club, Chers organisateurs, En application de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et de son décret d'application du 22 juin 2022, la Fédération Française d'Athlétisme, sur avis de sa Commission médicale, a décidé de remplacer l'exigence de fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication, par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de prévention santé » (ou « PPS »). Déjà applicable à tous les licenciés majeurs de la FFA depuis septembre 2023, cette obligation vient s'appliquer aujourd'hui à tous les pratiquants majeurs souhaitant s'inscrire à une course qui devront ainsi satisfaire au Parcours de Prévention Santé dans les trois mois avant la manifestation concernée. Ce PPS sera disponible sur la plate forme en ligne de la FFA. En conséquence, vous trouverez, ci-joint, le Règlement des manifestations running 2024 adapté à ces nouvelles dispositions. À noter que conformément à la loi, la réglementation n'a pas été modifiée pour les mineurs qui doivent toujours présenter une licence valide ou effectuer un questionnaire de santé (avec, le cas échéant, présentation d'un certificat médical).
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Attention certificat Médical plus autorisés

Pour les mineurs, une autorisation des parents est nécessaire.
Ces documents doivent être remis au plus tard lors du retrait des dossards

3 Droit d'inscription

Un lot est offert aux 500 premiers inscrits sur les courses adultes et sera remis le jour de la course avec les dossards.

Le nombre d'inscrits est limité à 1000 concurrents toutes courses confondues.

Courses	Prix avant le 10 septembre 2025	Prix après le 10 septembre et jusqu'au 2 octobre à minuit	Clôture des inscriptions
50km <i>(lot, ravitaillements)</i>	52€	54€	Le 02 Octobre 2025 (internet) jusqu'à minuit
(30km) <i>(lot, ravitaillements)</i>	32€	34€	Le 02 octobre 2025 (internet) jusqu'à minuit
La Croix Chirol (18 km) <i>(lot, ravitaillements)</i>	20€	22€	Le 02 octobre 2025 (internet) jusqu'à minuit

La Madone (9 km) <i>(lot, ravitaillements)</i>		10€	Le 02 octobre 2025 (internet) jusqu'à minuit
La Madone Nocturne (9 km) <i>(lot, ravitaillements)</i>		10€	Le 02 octobre 2025 (internet) jusqu'à minuit

Challenges 9km Nocturne + 9km <i>(lot, ravitaillements)</i>		18€	
Challenges 9km nocturne + 18 km <i>(lot, ravitaillements)</i>		25€	
Octobre Rose (5 km) <i>(ravitaillements)</i>		5€	Le 03 octobre 2025 (internet) jusqu'à 14h Possibilité de s'inscrire sur place pour ce parcours

4 Matériel obligatoire

Chira'vissante 50km

Couverture de survie. , sifflet , réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé. Les bâtons sont autorisés. Frontale .

La Cécilienne 30km

Couverture de survie. , sifflet , réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé. Les bâtons sont autorisés.

Pour la croix chirol 18km

Couverture de survie. , sifflet , réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé. Les bâtons sont autorisés.

Pour La Madone nocturne 9km

Réserve d'eau. Frontale

Pour La Madone 9km

Réserve d'eau.

Pour octobre Rose 5km

Réserve d'eau

Pour toutes les courses :

Les concurrents doivent porter leurs dossards visibles , pendant la totalité de la compétition. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation.

5 Ravitaillements

Courses	Ravitaillements
Chira'vissante 50km	Ecole privée 8.5km + croix chirol 18.2 km + Rachassieu 28.8 km +croix chirol 38,1 km +Arrivée 50km
La Cécilienne 30km	Ecole privée 8.5km + croix chirol 18.2 km +Arrivée 30km
La croix chirol 18km	Croix chirol 9.7 km + Arrivée

La Madone nocturne	Point d'eau table sentier botanique 6.7km +Arrivée
La Madone	Point d'eau table sentier botanique 6.7km +Arrivée
Octobre Rose	Arrivée

6 Limites horaires

Barrières horaires parcours

Chira'vissante 50km d+2170m départ 8h	
Km 8.5 :Ecole privée Boulieu	Barrière 9h40
Km 18.2 :croix chirol	Barrière 11h40
Km 28.8 :Rachassieu	Barrière 13h50
Km 38.1 :croix chirol	Barrière 15h30
Arrivée km 50	18h
Soit une moyenne totale de 5 kmh pour l'intégralité	

<p>La Cécilienne 30km d+1150m départ 10h km 8.5: Ecole privée Boulieu Barrière 11h40 km 18.2 : Croix chirol Barrière 13h40 Arrivée km 30 16h Soit une moyenne totale de de 5km pour l'intégralité</p>
<p>Croix chirol 18km départ 14h30 d+680m Chirol km 8.5 d+580 Barrière 15h10 Arrivée 18km 18h</p> <p>Soit une moyenne de 5,14 km/h</p>
<p>La madone nocturne / jour 9km départ 20h et 15h d+310m Pas de barrière horaire 2h maxi Soit une moyenne de 4.5kmh</p>

7 Abandon

Sauf en cas de blessure, les coureurs doivent rejoindre le point de contrôle offrant une solution de rapatriement (signalés par un pictogramme sur les cartes des parcours). Ils doivent en informer le responsable de poste qui annulera son numéro de dossard.

Les médecins présents sur les postes de ravitaillement/sécurité sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course, après concertation avec le coureur et le directeur de course.

8 Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, forts risques orageux...) le départ peut être reporté voire la course annulée ; pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

9 Assurances

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance (MACIF N°13078757).

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

10 Récompenses

Un tirage au sort pour la remise de lots aura lieu avant les courses sur les concurrents préinscrits. Les lots seront remis lors du retrait des dossards.

Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratches féminines et 3 premiers scratches masculins de chaque course.

Horaires Podium : 15h30

11 Voies utilisées

La compétition se déroule en très grande partie sur pistes ou chemins en milieu naturel, sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

Interdiction d'être accompagné par un vélo ou tout véhicule à moteur.

12 Sécurité

La sécurité est assurée par un médecin et par Protection civile .

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

13 Droits à l'image

Les droits à l'image : Les concurrents et enfants mineurs de par leur participation au Trail de Boulieu , autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les média et partenaires, à exploiter les images et vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître

14 Respect de l'environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différents postes de contrôle.

15 Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un avoir sera proposé pour une inscription gratuite l'année suivante sur présentation d'un certificat médical accompagné d'un mail de confirmation émanant du Boulieu Trail.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation des courses ou de modification des parcours.

16 Acceptation du règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.